



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 91399

Texte de la question

Mme Monique Boulestin attire l'attention de M. le Premier ministre sur la question des accidents de la vie courante. Les ministres chargés de la consommation, de l'intérieur et de la santé l'ont sollicité pour qu'il accorde le label de grande cause nationale 2011 à la lutte contre ces accidents. Le président de la Commission de la sécurité des consommateurs a été chargé de coordonner les travaux relatifs à l'organisation de cette candidature. Tout récemment, 44 associations et fédérations représentant les quatre champs particulièrement concernés (consommation, sécurité civile, famille, intervention à domicile) viennent de fonder le "Collectif interassociatif contre les accidents de la vie courante" (CLAC). Avec 11 millions d'accidents, près de 20 000 décès, et 4,5 millions de blessés chaque année, les accidents de la vie quotidienne représentent, en effet, un fléau bien plus meurtrier que l'insécurité routière. L'exemple des pays du nord de l'Europe, qui ont mis en place des politiques volontaristes, montre qu'il est possible de diviser par trois le nombre de décès liés aux accidents domestiques, grâce à des campagnes publiques adaptées. Soulignant l'intérêt d'élever ce thème au rang de grande cause nationale, elle lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui indiquer le calendrier au terme duquel le thème de grande cause nationale 2011 sera connu.

Texte de la réponse

En décembre dernier, le label « grande cause nationale » a été attribué à la lutte contre la solitude pour l'année 2011. Néanmoins, le Gouvernement reste très attentif à la lutte contre les accidents de la vie courante et à la réduction du nombre de décès et de blessures, trop nombreux encore. L'État s'est d'ailleurs mobilisé en organisant des campagnes de communication visant à mieux informer nos concitoyens afin d'éviter ces accidents qui ont parfois des conséquences dramatiques. Le Premier ministre a pris bonne note des propositions opérationnelles formulées par le collectif d'associations qui avait déposé un dossier de candidature pour l'attribution du label « grande cause nationale » pour 2011. Il a demandé que ces propositions fassent l'objet d'un examen au cours des prochaines semaines par les ministères concernés, dans la perspective d'un renforcement de la dynamique d'action interministérielle initiée sur ce sujet par le plan de prévention de 2005.

Données clés

Auteur : [Mme Monique Boulestin](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91399

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11257

Réponse publiée le : 3 mai 2011, page 4448